les plus importantes sont celles qui ont pour but la construction de voies ferrées devant s'étendre de Québec à la Rivière Creuse, dans le comté de Pontiac. Ces compagnies ont indubitablement les premiers titres à l'assistance de la Province, non pas que je veuille dire par là que les autres doivent en être privées, mais parce qu'elles ont droit d'obtenir une subvention plus considérable. (Ecoutez ! écoutez) Je m'explique.

D'abord, il n'y a sur la rive Nord du St. Laurent et la Rivière des Outaouais, entre la Capitale de cette Province et celle du Canada, aucune voie de communication directe. La ci-devant Province du Canada a donné une assistance considérable, à même la caisse publique, pour aider à la construction du chemin de fer le Grand Tronc ; les populations de la rive nord du St. Laurent, entre Québec et Montréal, et de la rive nord de l'Outaouais, entre Montréal et Ottawa, ont contribué à cette assistance dans la même proportion que les populations des autres parties de la Province qui sont maintenant favorisées des avantages que le Grand Tronc leur a procurés. La région qui devra être traversée par les chemins de fer dont je parle en ce moment, le Chemin de fer de la rive Nord et le Chemin de fer de Colonisation du Nord, est en grande partie privée des avantages procurés par le Grand Tronc, qu'elle a contribué à construire ; pendant l'hiver, les populations qui habitent cette région sont isolées et dépourvues de moyens de communication, elles n'ont que les chemins carrossables d'hiver : c'est pour ces raisons qu'il faut tenir compte de leur position et les traiter en conséquence.

Il nous est impossible d'accorder pour chaque mille de chemin de fer ce qui a été donné au Grand Tronc ; mais pour déterminer les sacrifices que nous devons nous imposer pour procurer aux populations de la rive nord les avantages d'une communication par voies ferrées, il faut se guider sur l'importance relative des chemins de fer qu'on propose de construire et sur les droits relatifs que peuvent faire valoir ces populations pour reclamer l'aide du gouvernement. Voilà pourquoi leurs demandes méritent assurément d'être en premier lieu prises en considération par la législature et pourquoi ces populations ont droit d'obtenir la plus forte subvention. (Ecoutez ! écoutez !

Examinons la question sous un autre point de vue.

Il est de la plus haute importance pour la prospérité de notre Province qu'elle soit traversée jusqu'au littoral de l'Océan, à Québec, par la section orientale du Chemin de fer du Pacifique. Pour nous assurer cet avantage, nous devons faire ouvrir aussitôt que possible la partie de ce chemin qui passe à travers notre Province. Si nous